



CONSEIL DE DIRECTION
105^{ème} session
Rome, 20 – 23 mai 2025

UNIDROIT 2025
C.D. (105) 29
Original: anglais
mai 2025

Point n° 13 e) à l'ordre du jour : Correspondants d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise en œuvre du Plan – renouvellement des Correspondants - candidatures proposées par le Secrétariat</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Examen des candidatures par le Comité Permanent des Correspondants et recommandations au Conseil de Direction</i> <i>Approbation des candidats sélectionnés par le Conseil de Direction</i>
<i>Document connexe</i>	UNIDROIT 2024 – C.D. (103) 20

I. INTRODUCTION

1. L'institution des Correspondants d'UNIDROIT remonte à la 18^{ème} session du Conseil de Direction en 1947, à la suite d'une suggestion du Professeur Ernst Rabel. Deux correspondants nord-américains et un correspondant italien ont été désignés afin d'obtenir des informations sur l'évolution de la législation aux États-Unis, qui n'étaient pas encore devenus à l'époque un État membre de l'Institut. Ce rôle a acquis un caractère honorifique en 1949, ce qui a conduit à la nomination d'un nombre croissant de personnes selon une combinaison de différents critères qui ont évolué au fil du temps (pour un historique complet, voir [UNIDROIT 2009 - C.D. \(88\) 12](#)) et, pour un résumé des actions après 2009, voir [UNIDROIT 2019 - \(C.D. \(98\) 11](#)). En 2006, le Conseil de Direction a décidé de créer une nouvelle catégorie de "correspondants institutionnels".

2. À sa 101^{ème} session (mai 2022), le Conseil de Direction a approuvé le plan présenté par le Secrétaire Général (sur la base des résultats des travaux d'un Sous-comité du Conseil de Direction qui s'est réuni en 2013)¹ pour la révision du système des Correspondants (voir [UNIDROIT 2021 - C.D. \(100\) B.20](#)). Le Secrétariat a ensuite créé le Bureau des Correspondants, une structure spécifique au sein de l'Institut pour assurer un dialogue continu et sans faille avec les Correspondants, un Comité Permanent des Correspondants au sein du Conseil De Direction et une section dédiée aux Correspondants sur le site Internet de l'Institut.

3. Les Correspondants d'UNIDROIT sont nommés pour une période de trois ans (renouvelable sous certaines conditions). Ils agissent en tant que i) source d'information sur le droit interne pour le Secrétariat, ii) conseillers experts en matière de droit transnational, et iii) ambassadeurs informels

¹ Voir le document [UNIDROIT 2013 – C.D. \(92\) 10](#)

d'UNIDROIT dans leur pays d'origine, aidant à organiser des missions du Secrétariat, des événements dans leur pays, et à établir un réseau de relations avec les gouvernements et les institutions locales.

4. Le présent document présente les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action depuis la dernière session du Conseil de Direction en mai 2024. Cette année, le Comité permanent des correspondants examinera le renouvellement des correspondants nommés en 2022 et les propositions de nouveaux correspondants et fera une recommandation au Conseil de Direction pour une décision finale.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

A. Bureau des Correspondants au sein du Secrétariat et Correspondants actuels

1. Bureau des correspondants

5. Une équipe de fonctionnaires de liaison a été nommée pour être responsable des Correspondants dans chacune des quatre régions géographiques d'UNIDROIT (Afrique, Amériques, région Asie-Pacifique et Europe), l'équipe étant coordonnée par Madame Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités. Ces fonctionnaires de liaison sont chargés de canaliser la communication institutionnelle et de solliciter des informations techniques auprès des Correspondants, sur les différents instruments et projets. Ces fonctionnaires de liaison agiront également en qualité d'intermédiaires entre les Correspondants, la Bibliothèque et le personnel chargé de l'organisation des événements.

6. Les fonctionnaires suivants ont été nommés pour les différentes régions:

- Afrique et MOAN: Mme Philine Wehling
- Amériques: Mme Priscila Pereira de Andrade (Amérique latine) et Giulia Previti (Amérique du Nord)
- Asie et Pacifique: M. William Brydie-Watson
- Europe: Mme Myrte Thijssen

2. Correspondants actuels par région

7. En 2022, le Conseil de Direction a approuvé la liste des Correspondants présentée par le Comité Permanent des Correspondants pour la période juin 2023 - mai 2025. Conformément aux règles, le renouvellement du mandat de ces 107 Correspondants sera examiné par le Comité Permanent des Correspondants lors de la présente session du Conseil.

8. En 2023, le Conseil de Direction a nommé un nouveau Correspondant (Afrique) (de juin 2023 à mai 2026) et en 2024, il a nommé deux nouveaux Correspondants (Chine et Singapour) (de juin 2024 à mai 2027), ce qui porte le nombre total à 110.

9. Un tableau récapitulatif des Correspondants par région et par pays figure à l'[Annexe 1](#).

a) Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord

10. UNIDROIT compte quatre États membres en Afrique. La liste actuelle (période triennale 2023-2025) contient deux Correspondants d'Afrique sub-saharienne (à savoir Burkina Faso et Kenya, tous deux États non membres) et un Correspondant d'Afrique du Sud, nommés en 2023.

11. UNIDROIT compte quatre États membres dans la région MOAN. La liste actuelle (période triennale 2023-2025) contient sept Correspondants de la région MOAN (en particulier, des États membres Égypte, Israël, Tunisie et Türkiye, et de l'Algérie, État non membre).

12. Conformément à la décision d'élargir le réseau des correspondants dans les États non membres, le Secrétariat proposera au Comité Permanent des Correspondants d'envisager la nomination de deux candidats de la région.

b) Amériques

13. UNIDROIT compte treize États membres dans les Amériques.

14. La liste actuelle (période triennale 2022-2025) fait état de neuf Correspondants d'Amérique du Nord (deux pour le Canada, cinq pour les États-Unis d'Amérique et deux pour le Mexique).

15. UNIDROIT compte 31 Correspondants d'États membres d'Amérique, centrale et du Sud (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Paraguay et Uruguay) et d'États non membres (Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama et Pérou). Le Secrétariat présente une proposition au Comité Permanent des Correspondants concernant un nouveau Correspondant du Pérou.

c) Région Asie-Pacifique

16. UNIDROIT compte onze États membres dans la région Asie-Pacifique.

17. La liste actuelle pour l'Asie fait état de quinze Correspondants (des États membres Chine, Inde, Indonésie, Japon, Pakistan, République de Corée, et Singapour, et des États non membres Afghanistan et Philippines).

18. Pour la région Pacifique, la liste actuelle (période triennale 2022-2025) fait état de onze Correspondants d'Australie (État membre) et de Nouvelle-Zélande (État non membre).

d) Europe

19. UNIDROIT compte 36 États membres européens (avec Israël et Türkiye parmi les pays de la région MENA pour les Correspondants). La liste actuelle contient 31 Correspondants d'Europe (des États membres Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni et d'un État non membre, l'Ukraine), dont trois sont des Correspondants institutionnels – l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international, l'Institut hellénique de droit international et étranger, et l'Institut suisse de droit comparé.

20. La Professeure Carla Sieburgh ayant été élue membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT pour la période 2024-2028, elle n'est plus correspondante pour les Pays-Bas et le Secrétariat a l'intention de proposer au Comité Permanent de nommer un autre candidat des Pays-Bas. Conformément à la décision d'avoir un minimum de deux correspondants par État membre, le Secrétariat d'UNIDROIT souhaite proposer un candidat de la Fédération de Russie.

3. Activités des correspondants

21. Le Plan pour les Correspondants indiquait les fonctions spécifiques attendues des Correspondants d'UNIDROIT, telles que a) fournir des informations sur demande sur des questions relatives aux instruments de l'Institut et aux projets inscrits au Programme de travail concernant le pays ou la région du Correspondant; b) mettre à jour le Secrétariat d'UNIDROIT sur les réformes juridiques et les développements juridiques en général relatifs aux instruments de l'Institut et au Programme de travail, au fur et à mesure qu'ils se produisent; c) contribuer à mieux faire connaître l'Institut et à diffuser ses instruments dans leur pays; d) en tant qu'"ambassadeurs" informels d'UNIDROIT dans leur pays, aider le Secrétariat à préparer les missions dans leur pays, y compris, mais sans s'y limiter, à identifier des experts locaux supplémentaires pour les réunions et les

événements et, dans le cas de correspondants des États non membres, à assurer la liaison avec les autorités/agences gouvernementales pertinentes.

22. Une enquête a été menée auprès des Correspondants pour obtenir des informations sur les activités réalisées depuis la 103^{ème} session du Conseil de Direction (mai 2024) en faveur d'UNIDROIT (par exemple, réunions organisées ou auxquelles ils ont participé concernant les instruments ou projets d'UNIDROIT dans leur pays, publications relatives aux instruments ou projets d'UNIDROIT, et promotion des activités et projets d'UNIDROIT). Une copie confidentielle des résultats de la consultation est disponible uniquement pour les membres du Conseil de Direction (Annexe II, en anglais seulement). Cette année, c'est particulièrement important car les Correspondants seront soumis à la procédure de renouvellement pour trois années supplémentaires (voir ci-dessous).

B. Comité Permanent des Correspondants au sein du Conseil de Direction

23. Suite à l'approbation du plan par le Conseil de Direction, un Comité Permanent des Correspondants a été créé au sein du Conseil de Direction afin de superviser le fonctionnement du programme et d'examiner les propositions de nominations et de reconductions faites par le Secrétariat ou par d'autres Membres du Conseil de Direction avant de soumettre la décision au Conseil de Direction. Le Comité Permanent est un sous-comité informel composé d'un membre pour chaque région et d'un Président.²

24. Les membres du Comité Permanent changent tous les trois ans et il faudra donc procéder à une rotation des membres pour la période 2025-2028.

25. Lors de la 105^{ème} session du Conseil de Direction, les Correspondants nommés en 2022 feront l'objet d'un processus de renouvellement. Il leur a été demandé s'ils acceptaient de le rester et d'indiquer leurs activités au cours de l'année écoulée (comme ils l'avaient fait pour 2023).

26. Il est prévu que les membres du Comité Permanent se réunissent lors de la prochaine réunion du Conseil de Direction pour discuter de la reconduction des Correspondants actuels dont le mandat de trois ans arrive à échéance et pour décider s'il convient de recommander la nomination de nouveaux candidats à la session plénière du Conseil de Direction.

C. Site Internet – section distincte

27. Une section distincte pour les Correspondants a été créée sur le site Internet de l'Institut au lien suivant: <https://www.unidroit.org/correspondents/>. Chaque Correspondant a été invité à envoyer un court texte de présentation (maximum 300 mots) décrivant leurs principaux domaines d'expertise en relation avec les travaux d'UNIDROIT. La section inclura également les événements concernant les instruments d'UNIDROIT auxquels les Correspondants ont participé. La section est mise à jour au fur et à mesure de la réception des informations demandées.

III. ACTION DEMANDÉE

28. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note de la mise en œuvre du Plan pour les Correspondants et à approuver la proposition du Comité Permanent des Correspondants concernant le renouvellement des Correspondants actuels et la nomination de nouveaux Correspondants.*

² Les membres actuels du Comité Permanent des Correspondants sont: M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud) pour l'Afrique, M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique) et le Professeur José Antonio Moreno Rodriguez (Paraguay) pour les Amériques, M. Kim In-Ho (République de Corée) pour la région Asie-Pacifique et le Professeur Attila Menyhárd (Hongrie) pour l'Europe.

ANNEXE I

**DISTRIBUTION OF CORRESPONDENTS OF THE INSTITUTE BY REGION
AND BY COUNTRY (May 2025)**

*Non-Member States***

**RÉPARTITION DES CORRESPONDANTS DE L'INSTITUT PAR RÉGION ET PAR
PAYS**

(mai 2025)

*États non membres ***

Africa and MENA / Afrique et MOAN	10		
Algeria** / Algérie**	1	Israel / Israël	1
Burkina Faso**	1	South Africa / Afrique du sud	1
Egypt / Égypte	2	Tunisia / Tunisie	1
Kenya**	1	Türkiye	2

Europe	31		
Austria / Autriche	2	Poland / Pologne	1
Belgium / Belgique	1	Romania / Roumanie	1
Denmark / Danemark	1	Russian Fed. / Féd. de Russie	1
France	2	Slovaquie / Slovaquie	1
Germany / Allemagne	4	Spain / Espagne	5
Greece/ Grèce	2	Sweden / Suède	1
Italy / Italie	3	Suisse / Suisse	1
Luxembourg	1	Ukraine**	1
Netherlands / Pays-Bas	1	United Kingdom / Royaume-Uni	2

The Americas / Amériques	40		
Argentina / Argentine	5	Guatemala**	1
Brazil / Brésil	7	Honduras**	1
Canada	2	Mexico / Mexique	2
Chili / Chili	4	Panama** (en anglais seulement)	2
Colombia / Colombie	2	Paraguay	1
Costa Rica**	1	Peru** / Pérou**	2
Equateur** / Équateur**	2	United States of America / États-Unis d'Amérique	5
El Salvador**	1	Uruguay	2

Asia/ Asie	15		
Afghanistan **	1	Pakistan	1
China / Chine	3	Philippines**	1

India / <i>Inde</i>	1	Rep. of Korea / <i>Rép. de Corée</i>	2
Indonésie / <i>Indonésie</i>	1	Singapour / <i>Singapour</i>	2
Japan / <i>Japon</i>	3		
Pacific / <i>Pacifique</i>	11		
Australia / <i>Australie</i>	8	New Zealand** / <i>Nouvelle Zélande**</i>	3

Institutional Correspondents / *Correspondants institutionnels*

1	Max-Planck Institut für ausländisches und internationales Privatrecht – Hambourg	Germany / <i>Allemagne</i>
2	Institut hellénique de droit international et étranger / Hellenic Institute of International and Foreign Law	Greece / <i>Grèce</i>
3	Institut suisse de droit comparé	Switzerland / <i>Suisse</i>